



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAIJOURS · VILLEMOMBLE

ARRÊTÉ

Arrêté AR2023 -001- Arrêté portant délégation de fonction et de signature à
Madame Samira TAYEBI, 11^{ème} Vice-présidente

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2020/07/16-01 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2023/03/15-01 en date du 15 mars 2023 portant élection du 11^{ème} Vice-président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux Vice-présidents et autres membres du Bureau,

ARRETE

Article 1 : Madame Samira TAYEBI, 11^{ème} Vice-présidente, est déléguée pour traiter des affaires relatives aux équipements sportifs ainsi qu'aux Jeux Olympiques, à la formation, l'emploi et l'insertion.

Article 2 : Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Principal du Raincy et notifié à l'intéressée.

Fait à Noisy-le-Grand, le

30 MAR. 2023

Affiché le

30 MAR. 2023

Notifié à l'intéressée le

17 AVR. 2023

Signature :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Xavier LEMOINE

EPT Grand Paris Grand Est

11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand

T. 01 41 70 39 10

grandparisgrandest.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Samira TAYEBI, 11ème Vice-présidente

Date de transmission de l'acte : 30/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 30/03/2023

Numéro de l'acte : AR2023-007 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20230330-AR2023-007-AI

Date de décision : 30/03/2023

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions